

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS365/4
26 juillet 2007

(07-3194)

Original: espagnol

ÉTATS-UNIS – SOUTIEN INTERNE ET GARANTIES DE CRÉDIT À L'EXPORTATION POUR LES PRODUITS AGRICOLES

Demande de participation aux consultations

Communication du Costa Rica

La communication ci-après, datée du 24 juillet 2007 et adressée par la délégation du Costa Rica à la délégation des États-Unis, à la délégation du Brésil et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

En relation avec la demande de consultations adressée par le Brésil aux États-Unis en ce qui concerne la question *États-Unis – Soutien interne et garanties de crédit à l'exportation pour les produits agricoles*, distribuée le 17 juillet 2007 (WT/DS365/1) et conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement costa-ricien demande à être admis à participer à ces consultations.

Le Costa Rica a un intérêt commercial substantiel dans cette question et espère une réponse positive à la présente demande.
